



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission énergie ①①

Procès-verbal de la séance du 25.09.07 à 17h30 aux abris PC de Mayoux

Présents : Simon Crettaz, St-Jean
Benoît Salamin, St-Luc
Georges-Alain Zuber, Ayer (remplaçant de Raymond Epiney et invité)
Jean-Paul Ecklin, Chandolin (remplaçant de Walti Zuber)
Pascal Rouvinet, Grimentz
René Massy, Vissoie

Excusés : Walti Zuber, Chandolin
Raymond Epiney, Ayer

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. But de la commission

Simon Crettaz accueille les membres de la commission énergie et leur souhaite la bienvenue à cette première séance.

Il s'agit pour cette commission de préparer l'avenir énergétique de la Commune d'Anniviers et de se tenir informée sur les divers projets en cours et à venir.

3. Statistique des consommations électriques en Anniviers

Afin de faire un état des lieux de la situation, Simon Crettaz transmet les statistiques livrées par SIESA concernant la consommation des communes. Il est rappelé que les communes touchent 7 % en retour – soit 2'625'000 kWh - comme énergie gratuite, sur les kWh utilisés par les communes (37'500'000 kWh). Le pourcentage est proposé par le

Conseil d'Administration – dans une fourchette entre 7 et 10% - et fixé par l'assemblée générale.

Le but, pour la future commune, est de mieux gérer l'énergie gratuite. Lorsque le quota était à 10 %, les communes avaient du boni mais vu que le quota est maintenant au minimum de la fourchette la quantité d'énergie gratuite ne couvre pas le besoin des Communes.

Grimentz et Ayer bénéficient d'une part de gratuité des FMG. La nouvelle commune reprendra ces gratuités.

Le quota d'énergie gratuite à disposition des communes est sensible et il faut peut-être revoir l'aide aux sociétés par ce biais. La Commune d'Anniviers devrait avoir un responsable technique qui gère les divers bâtiments et qui veille à l'économicité de ce secteur.

En parallèle, il faut inviter SIESA à réduire les heures de fonctionnement de l'éclairage public. La décharge de l'entretien des candélabres – toujours plus nombreux – à SIESA, n'est certainement pas une source d'économie pour les communes.

Si une commune n'utilise pas son quota d'énergie gratuite, celle-ci est valorisée avec un facteur 1.4 et compensée en travaux (sauf génie civil) par SIESA. Si l'énergie gratuite non-utilisée cumulée dépasse 12 % de la consommation communale, la valeur financière est ristournée avec un facteur de 1.

Le document présentant les chiffres de SIESA sera envoyé par Simon Crettaz à Martine Antonier Tschus qui le renvoie à chaque membre pour analyse et commentaire dans le but de faciliter le travail du futur Conseil.

4. Utilisation de l'énergie gratuite – quota d'énergie à disposition des communes (SIESA – FMG)

Les FMG produisent 520 Mio de kWh et les communes d'Anniviers, ont droit à une part d'énergie correspondant à 7.7% de la production. Celle –ci est reprise par Atel au prix de CHF 0.75 ct par kWh. Les communes touchent donc environ CHF 300'000.- selon un contrat valable 12 ans et renégociable en 2016. En plus un dividende de 4 % est perçu, soit CHF 155'000.-.

Les redevances représentent CHF 1.45 Mio par an. Cela donne un aperçu de ce que représente l'industrie énergétique en Anniviers.

La consommation des Remontées Mécaniques d'Anniviers se monte à 5'200'000 kWh. La quantité d'énergie gratuite à disposition des Communes est totalement utilisée pour les besoins propres. Il n'y a pas de possibilité d'en faire bénéficier les Remontées Mécaniques. Il serait plus judicieux d'aider les remontées mécaniques en désenchevêtrant les tâches (bus navettes, piscine, pistes de fond,...). La commission économie publique fournira des chiffres à la commission énergie selon les discussions avec les remontées mécaniques.

Le problème des bus navette doit être traité par la commission ⑤ et les autres points (piscine), par la commission ④.

5. Projets FMG

La parole est ensuite passée à Georges-Alain Zuber pour la présentation de divers sujets.

Le projet de nouvelle centrale Navizence à Chippis, qui devrait voir le jour d'ici à la fin 2010, est expliqué aux membres de la commission.

Le projet d'adduction d'eau de Zinal qui consiste à capter l'eau sous le glacier de Zinal pour la conduire dans le barrage de Moiry est également présenté. L'étude préliminaire a eu lieu en 2006 et les résultats de l'avant projet sont attendus pour fin 2007. Début 2008, la décision sera prise de lancer ou non le projet de réalisation.

6. Minihydraulique

Le bureau Idealp a évalué le potentiel hydrologique et énergétique de nouveaux captages en Anniviers. Les minihydrauliques sont intéressantes pour le Val d'Anniviers. Un groupement d'ingénieurs a été mandaté pour les études d'avant projet.

7. Turbinage des eaux potables

Des décisions sont attendues de la part des communes d'Anniviers pour déterminer le pourcentage de participation au sein d'une société qui serait composée des communes, de SIESA et de FMG afin de gérer le turbinage des eaux potables. Un appui du canton peut être envisagé.

A réfléchir et à faire étudier par la HES SO : le turbinage des eaux usées.

8. Nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité

Une nouvelle loi entrera en vigueur en 2 étapes en 2008. Deux ordonnances sont également en consultation : Favoriser les énergies renouvelables ; Centrales hydroélectriques < 10 MW. A suivre.

9. Redevances : souhait des cantons alpins

Actuellement, CHF 80.- sont reversés par kW théorique aux cantons et communes. Les cantons alpins souhaiteraient fixer le prix à CHF 100.- et percevoir également d'autres taxes (accumulation,...) A noter que si trop de charges étatiques sont demandées, les investissements risquent de se faire ailleurs.

10. Contrat de fourniture à Atel

Pour rappel, les communes concédantes sont entrées dans l'actionnariat des FMG dès le 21 avril 2004, à hauteur de 10 %. Il en résulte des droits de prélèvement, respectivement de fourniture d'énergie et de puissance, liés aux FMG et l'obligation d'en payer les charges annuelles, proportionnellement à la participation de la commune.

La convention du 6 mai 2003 entre les communes concédantes de la Navizence inférieure, SIESA et Atel prévoit que cette dernière s'engage jusqu'en 2039 à acquérir, des communes concédantes, toute l'énergie que celles-ci voudront céder et qui découle de leur participation au capital des FMG au minimum au prix de revient. Pour une

première période de 12 ans, soit jusqu'en 2016, une majoration du prix de revient de l'énergie reprise par Atel de 0.75 cts/kWh a été décidée.

Un contrat règle les modalités de la cession d'énergie de chaque commune à Atel. Il est proposé par cette dernière d'attendre l'appel d'offre de SIESA en 2009 pour une nouvelle discussion de ces contrats.

On le voit, le domaine de l'énergie est complexe et bouge rapidement. La nouvelle commune devrait avoir un dicastère énergie pour gérer toutes ces questions.

11. Divers

La commission ①① devrait pouvoir dégager les grandes lignes d'une politique énergétique pour Anniviers afin que la commune soit plus offensive, plus active et non pas seulement réactive aux projets qui lui seront présentés.

Les communes ne sont pas des professionnelles de la gestion de l'énergie. Les coûts d'étude des divers projets sont souvent élevés et ne pourraient être supportés uniquement par les communes. C'est pour cela qu'elles doivent être partenaires des projets. La volonté de garder la main sur les projets de minihydraulique (ex : 52 % de participation) est claire.

La politique à définir doit englober l'utilisation d'autres énergies que l'électricité (pellets de bois, géothermie,...). La mise en place d'un concept énergie, d'une ligne directrice, d'une charte en matière d'énergie est donc décidée par la commission ①①.

A noter que la participation des communes aux FMG suffirait à garantir l'approvisionnement électrique pour toute la commune d'Anniviers.

D'ici à la prochaine séance, les membres sont chargés de contrôler les chiffres présentés par SIESA, de réfléchir à la mise en place d'une politique énergétique.

Martine Antonier Tschus est chargée de contacter les services de l'Etat, M. Moritz Steiner afin d'avoir connaissance de communes qui ont défini une politique en la matière.

Simon Crettaz contactera Michel Bonvin de la HES SO.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus